



**Thème :**  
**Mise en œuvre la deuxième**  
**Stratégie nationale sur les**  
**perturbateurs endocriniens**  
**(SNPE2)**



**14h30 - Introduction sur les perturbateurs endocriniens et l'élaboration de la SNPE2 (C. Lemaitre DGPR/ A.Giguelay DGS)**

**15h – 15h20 : Présentation du site internet Agir pour bébé ( T.Cardoso Santé publique France)**

**15h20-15h40 : Bilan des projets de recherche finalisés sur les perturbateurs endocriniens et point sur les thèmes de recherches financés par le PNR EST en 2018/2019 (CGDD) (G.Gay CGDD-MTES)**

**15h40 - 16h10 : Présentation du guide substitution MEDEF/INERIS (MEDEF) et présentation du workshop à venir sur la thématique "substitution dans les textiles" ( P. Boucard INERIS)**

**16h10 - 16h30 : présentation de la plateforme PEPPER d'accompagnement à la pré-validation de méthodes permettant la caractérisation de propriétés de perturbation endocrinienne (P. Hubert INERIS)**

**16h30 – Echange avec l'auditoire**

**17h – Clôture de la réunion**



# Deuxième Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE 2)



# Qu'est-ce qu'un PE ?

Reconnus par la communauté scientifique en 1991.

## **Définition OMS en 2002 :**

*« Un perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange de substances, qui altère les fonctions du système endocrinien et de ce fait induit des effets néfastes dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous)- populations ».*

*« Un perturbateur endocrinien potentiel est une substance ou un mélange exogène, possédant des propriétés susceptibles d'induire une perturbation endocrinienne dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous)-populations »*



# Qu'est-ce qu'un PE – Anses ?

[https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=5&v=Jv0p4e1JNfM](https://www.youtube.com/watch?time_continue=5&v=Jv0p4e1JNfM)



# Les enjeux liés aux PE

**Enjeux sanitaire et environnementaux** : troubles de la reproduction, trouble de la croissance, du développement sexuel et neurologique, ...

**Sensibilité croissante** des citoyens sur la problématique PE et manque de confiance dans l'action publique (baromètre IRSN 2018) pour répondre à l'enjeu.

**Coût** : 150 Mds€ / an minimum pour le système de santé européen. Plusieurs centaines de milliards pour les coûts environnementaux.

**Changement de paradigme (éco-)toxicologie** : relation dose/effet, effets cocktail, période d'exposition.

**Application des principes de prévention et de précaution**

**Renforcement de la recherche** : modes d'action, épigénétique, lien de causalité.



# Objectifs généraux

**Objectif de la SNPE - conjoint avec l'UE :** Réduire au maximum l'exposition de l'environnement et de la population aux substances chimiques dangereuses et aux perturbateurs endocriniens en particulier.

**Pour atteindre cet objectif, il faut :**

- 1/ Mettre en œuvre une **définition** horizontale des PE valide dans tous les règlements et déclinée en 3 catégories en fonction du niveau de preuve
- 2/ Rédiger un guide expliquant comment identifier et catégoriser une substance PE
- 3/ **Établir des tests** pour identifier les substances PE quelle que soit leur activité PE
- 4/ **Rendre obligatoire ces tests** dans les dossiers déposés par les industriels
- 5/ Mettre en œuvre des mesures de **gestion des risques** harmonisées, similaires au CMR, en distinguant notamment les secteurs où l'exposition de l'environnement et de la population est très probable de ceux où l'exposition est peu probable.



# Contexte de la SNPE 2

**2014-2018 : SNPE 1**

**4 juillet 2017 :**

- Vote des critères PE pesticides au niveau UE
- Saisine des inspections générales (IG) sur la SNPE1

**Février 2018 : Rapport des IG**

- Publication des recommandations des IG → plan d'action et indicateurs à mettre en œuvre dans une SNPE 2
- Annonce de l'élaboration d'une deuxième stratégie nationale par le gouvernement

**Été 2018 :** Courrier de 8 ministres européens pour un stratégie européenne ambitieuse pour un environnement non toxique.

**7 novembre 2018 :** Communication de la Commission européenne sur la stratégie PE





# Élaboration de la SNPE 2

**Mars 2018** : réunion de lancement avec l'ensemble des parties prenantes (ministères, agences, ONG, industriels, élus, scientifiques...)

**Mi-mars – fin mai 2018** : travail en 3 sous-groupes thématiques : Information / formation, Expertise / recherche / surveillance, réglementation / remédiation,

**Juin 2018** : restitution des travaux des sous-groupes au GSE

**Octobre 2018** : rapport du HCSP – proposition d'indicateurs et d'actions supplémentaires

**Décembre 2018** : validation en GSE ; avis du CNTE – avis favorable à l'unanimité

**Janv. – Fév. 2019** : consultation publique

**Sept. 2019** : signature de la SNPE 2



# Remarques à l'issue de la consultation publique

- **Nécessité de fournir des efforts d'information et de pédagogie pour rassurer la population**
  - ➔ Étude de faisabilité de mise en œuvre d'un étiquetage, site internet « Agir pour bébé », formation des professionnels de santé notamment.
- **Appel à protéger en priorité les populations « sensibles » : femmes enceintes et enfants** ➔ Bien prévu dans la SNPE 2
- **Des moyens incitatifs et coercitifs pour encourager l'industrie à coopérer**
  - ➔ Incitation à la substitution (recherche, groupe de travail...)
- **Importance de la recherche pour fonder la stratégie sur des connaissances scientifiques solides**
  - ➔ Soutien à l'évaluation de substances et au développement de la recherche (ANR, PNREST...)
- **Politique à porter à l'échelle européenne** ➔ Bien prévu dans la SNPE 2



# La SNPE2

OBJECTIF PRINCIPAL

## Réduire l'exposition de l'environnement et de la population aux PE

Articulation autour de 3 documents :

- Des objectifs stratégiques
- Des mesures phares
- Un plan d'action

3 axes stratégiques :

- 1) Former / informer
- 2) Protéger l'environnement et la population
- 3) Améliorer les connaissances



# Axe 1 – Former / informer

- 1- Établir une **liste publique de perturbateurs endocriniens**, partagée avec nos partenaires européens
- 2- Évaluer 6 substances potentiellement PE par an en 2019 et 2020 et 9 à partir de 2021
- 3- Créer un **site d'information grand public** sur les risques liés à l'utilisation de certains produits chimiques, dont les perturbateurs endocriniens
- 4- **Former les professionnels de santé** et les agents des collectivités territoriales (décideurs, acheteurs, agents de nettoyage, professionnels de la petite enfance et de la restauration collective...)



## Axe 2 – Protéger l'environnement et la population

- 1- **Collecter les données** sur l'imprégnation des différents milieux (air, eau, sol) par les perturbateurs endocriniens et les centraliser sur une plateforme dédiée, ouverte à tous les acteurs
- 2- **Améliorer les connaissances** sur les effets des perturbateurs endocriniens sur la faune
- 3- **Mobiliser industriels et distributeurs pour substituer**, dans les produits de consommation courante, les substances pouvant présenter des propriétés de perturbation endocrinienne
- 4- Défendre une prise en compte spécifique et adaptée des perturbateurs endocriniens **dans toutes les réglementations européennes** sur les substances chimiques.



# Axe 3 – Améliorer les connaissances

- 1- **Accélérer la recherche** pour adapter notre gestion des risques et la réglementation
- 2- **Développer et valider des tests** pour permettre d'identifier les effets PE
- 3- **Développer une recherche appliquée en santé** pour prévenir, prendre en charge et traiter les effets des perturbateurs endocriniens
- 4- **Élargir la surveillance des populations** à d'autres pathologies que celles de la reproduction
- 5- Développer des approches socioéconomiques de l'exposition et de l'évaluation du risque





**14h30 - Introduction sur les perturbateurs endocriniens et l'élaboration de la SNPE2 (C. Lemaitre DGPR/ A.Giguelay DGS)**

**15h – 15h20 : Présentation du site internet Agir pour bébé ( T. Cardoso Santé publique France)**

**15h20-15h40 : Bilan des projets de recherche finalisés sur les perturbateurs endocriniens et point sur les thèmes de recherches financés par le PNR EST en 2018/2019 (CGDD) (G. Gay CGDD-MTES)**

**15h40 - 16h10 : Présentation du guide substitution MEDEF/INERIS (MEDEF) et présentation du workshop à venir sur la thématique "substitution dans les textiles" ( P. Boucard INERIS)**

**16h10 - 16h30 : présentation de la plateforme PEPPER d'accompagnement à la pré-validation de méthodes permettant la caractérisation de propriétés de perturbation endocrinienne (P. Hubert INERIS)**

**16h30 – Echange avec l'auditoire**

**17h – Clôture de la réunion**